



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 126/22

Objet

Logement social public –
Bilan intermédiaire
Délégation des Aides à la
Pierre 2019/2024

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement

suppléants) : D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M Rebillard, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B Gagnoux, J.L Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M Daubigney, C. Riotte à J.L Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

Par délibération n° GD69/18 du 19 juin 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est prononcée favorablement au renouvellement de délégation des aides à la pierre dans le cadre d'une convention 2019/2024, d'une durée de 6 ans conclue le 22 janvier 2019.

Les termes de la convention prévoient qu'une évaluation à mi-parcours soit réalisée afin de tirer les premiers enseignements quantitatifs mais aussi qualitatifs.

Aussi sur le « parc privé », si les réalisations sont dans l'ensemble inférieures aux objectifs de la convention, ces résultats sont à nuancer du fait notamment des attributions annuelles des contingents, qui sont eux indépendants de la volonté de la collectivité et souvent inférieurs.

La fin de l'OPAH-RU en juillet 2021 a obligatoirement impacté et engendré une diminution du nombre de dossiers propriétaires bailleurs.

Si la dynamique des dossiers autonomie est à souligner en 2021, une attention particulière devra être portée sur les dossiers de rénovation énergétique qui devront être priorités dans les engagements à venir.

Sur le volet « parc public », il faut souligner le niveau de réalisation satisfaisant pour les PLAI et PLS. Sur les 102 PLUS et PLAI prévus sur les 3 premières années, 98 ont été engagés soit un taux de réalisation de 96% contre 41% sur la même période lors de la délégation précédente.

L'objectif initial de 240 logements, même s'il reste élevé, semble cependant atteignable au vue de l'avancée des projets.

La mise en œuvre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain risque cependant d'impacter, au vue des évolutions économiques actuelles, la capacité des bailleurs à investir sur les prochaines années.

D'un point de vue qualitatif, il convient d'accentuer la production de logements de petites typologie (T1, T2 et T3), représentant la plus forte tension sur la demande de logements sociaux. La validation du règlement d'intervention des aides financières de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le logement social va dans ce sens, en imposant notamment une mixité des typologies dans la production des opérations de construction neuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le bilan intermédiaire des aides à la pierre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Direction Départementale des Territoires du Jura

